

À L'ABRI DE L'OUBLI

PETIT GUIDE
DE CONSERVATION
DES PHOTOGRAPHIES
NUMÉRIQUES

François David
Christian Drolet
Jacinthe Duval



ARCHIVES
NATIONALES



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec



À L'ABRI DE L'OUBLI

PETIT GUIDE
DE CONSERVATION
DES PHOTOGRAPHIES
NUMÉRIQUES

François David
Christian Drolet
Jacinthe Duval

ARCHIVES
NATIONALES



Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec 

Sources des photographies

Couverture : iStockphoto (en haut à droite),
Jacinthe Duval (en bas à gauche et à droite)

Page 5 : Jacinthe Duval (en haut à gauche),
Josée Bégin (en haut à droite) et
Hélène Fortier (en bas à gauche)

Page 7 : iStockphoto

Page 8 : Jacinthe Duval (en haut à gauche) et
iStockphoto (en bas à droite)

Page 9 : iStockphoto

Page 11 : iStockphoto

Page 12 : Jacinthe Duval

Page 14 : Hélène Fortier

Page 15 : iStockphoto

Page 16 : iStockphoto

Page 19 : Hélène Fortier

Page 20 : Jacinthe Duval

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre : À l'abri de l'oubli : petit guide de conservation des photographies numériques / François David, Christian Drolet, Jacinthe Duval.

Noms : David, François, 1961- auteur. | Drolet, Christian, auteur. | Duval, Jacinthe, 1976- auteur. | Bibliothèque et Archives nationales du Québec, organisme de publication.

Description : Comprend des références bibliographiques.

Identifiants : Canadiana 20200091298

ISBN 9782550875819 (PDF)

Vedettes-matière : RVM : Photographie numérique – Conservation et restauration.

Classification : LCC TR267.D38 2020 | CDD 771/.46—dc23

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec

1^{re} édition, 2020

ISBN 978-2-550-87581-9 (PDF)

Dépôt légal : 4^e trimestre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Les photographies : miroir de vos vies	5
1	Votre environnement numérique	6
2	La sélection de vos photos : des choix à faire étape par étape	8
3	Organisez et décrivez vos photos	12
4	La conservation et la sauvegarde : les supports de stockage et de protection des fichiers	15
5	Le droit d'auteur et le droit à l'image : la prudence est de mise	16
6	Les bonnes pratiques en matière de numérisation	17
	Le réseau des Archives nationales du Québec	19



LES PHOTOGRAPHIES : MIROIR DE VOS VIES



Plus que tout autre type de documents, vos photographies personnelles ont la fantastique capacité d'évoquer un passé plus ou moins lointain et de vous émouvoir. Elles peuvent déclencher différentes émotions comme la nostalgie, la joie ou la peine. Elles répondent aussi à un besoin très humain de laisser une trace de notre passage aux générations futures. À cela, nous pouvons aussi ajouter le désir de survivre à l'oubli.

Aujourd'hui, grâce aux appareils mobiles et à l'infonuagique, il est possible de produire et d'accumuler une formidable quantité de photographies jusqu'au moment où vous décidez de faire le ménage. Par ailleurs, la destruction des photographies numériques est un geste irréversible dont les conséquences peuvent être regrettables. Il importe donc de bien les organiser et les classer. Vous serez ainsi plus en mesure de les repérer et de les partager. Il est aussi nécessaire d'en assurer une conservation adéquate et de les garder dans des espaces numériques sécuritaires. Après tout, l'histoire de votre vie est unique et vos photographies en témoignent.

Si certaines de vos photographies méritent d'être rassemblées et conservées, il est inutile, voire impossible, de les conserver toutes sans distinction.

Nous avons conçu le présent guide, rédigé par des archivistes des Archives nationales du Québec, afin de vous aider à classer et à protéger vos photographies numériques. Il aborde aussi sommairement les bonnes pratiques à appliquer lorsque vous procédez à la numérisation de photographies sur papier.

Ce guide est un complément de l'ouvrage [À l'abri de l'oubli](#), publié en 2008, qui propose une méthode simple et efficace pour classer et protéger vos documents personnels et familiaux les plus courants.

Est-ce important de garder mes photos numériques? Si oui, comment et où dois-je les conserver?

1

Votre environnement numérique

La première étape de cette aventure numérique consiste à faire l'inventaire de vos appareils susceptibles de contenir des photos. Il est important de prendre connaissance de votre environnement numérique. Il est souvent plus vaste et étendu qu'on ne le croit au départ. Appareils photo, téléphones cellulaires, ordinateurs à la maison, ordinateurs au bureau, médias sociaux et le nuage... on peut rapidement perdre le fil.

Bonnes habitudes à prendre

Il est très utile d'adopter de bonnes habitudes dès la création de photos numériques.

1. Il est recommandé de transférer vos photos prises à partir de vos téléphones cellulaires, tablettes ou appareils photo numériques à un ordinateur ou à un serveur infonuagique le plus rapidement possible afin de réduire les risques de pertes.
2. L'infonuagique présente plusieurs avantages, mais aussi des inconvénients et certains risques. Il est important de bien peser le pour et le contre et de lire les contrats de service avant de faire le choix d'un fournisseur. Nous vous suggérons fortement de prêter une attention particulière aux sections suivantes des contrats de service :

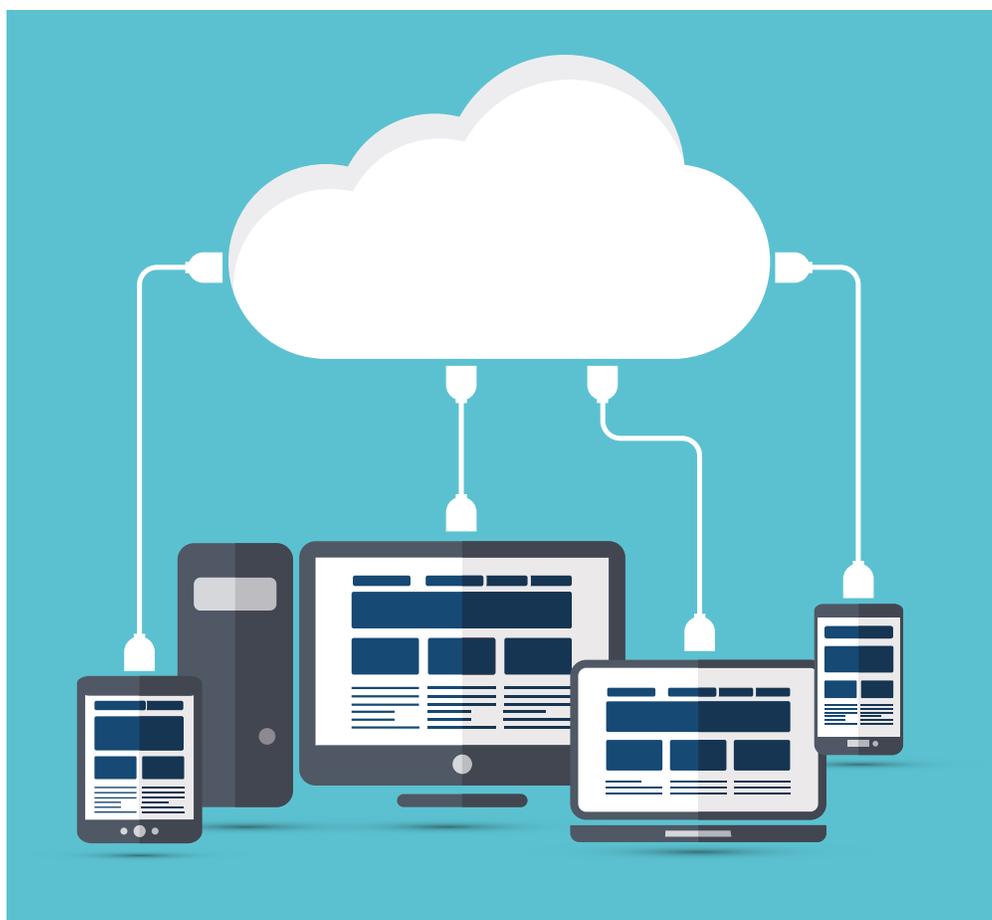
SECTIONS (Contrats de service)	À SURVEILLER	EXEMPLES
Politique relative à la vie privée	<ul style="list-style-type: none">• Type de données collectées• Utilisation des données• Conservation des données	<ul style="list-style-type: none">• Certains fournisseurs utilisent vos données personnelles pour les vendre.• Certains fournisseurs collectent vos données à partir de vos médias sociaux pour avoir accès à votre réseau d'amis.
Droits de propriété ou d'auteur	<ul style="list-style-type: none">• Restez-vous propriétaire de vos photos ou est-ce que le fournisseur devient propriétaire de ce que vous enregistrez sur sa plateforme ?	<ul style="list-style-type: none">• Certains fournisseurs ou médias sociaux s'octroient le droit d'utiliser tout ce que vous affichez sur leur plateforme dans le cadre de leurs activités publicitaires.
Lois qui s'appliquent	<ul style="list-style-type: none">• Les lois qui s'appliquent sont celles de l'endroit où sont situés les serveurs dans lesquels sont stockées vos photos et vos données personnelles.• Dans quel pays ou État est situé le serveur ?	<ul style="list-style-type: none">• Les serveurs de votre fournisseur sont en Californie. Ce sont les lois sur la protection des données de la Californie qui s'appliquent. Si l'État décide qu'il peut avoir accès à ces données pour des raisons de sécurité nationale par exemple, le fournisseur doit lui donner accès à toutes vos données.
Limite de stockage	<ul style="list-style-type: none">• Y a-t-il une limite de stockage ?• Qu'est-ce qui arrive à vos photos lorsque vous dépassez la limite ?• Qu'est-ce qui arrive à vos photos si le fournisseur décide de fermer votre compte ?	<ul style="list-style-type: none">• Certains fournisseurs suppriment vos photos si vous dépassez la limite de stockage.• Certains fournisseurs détruisent toutes vos photos si votre compte est supprimé pour une raison ou une autre.
Interruption ou fin de service	<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce qu'il adviendra de vos photos si le fournisseur disparaît ou interrompt ses activités ?	<ul style="list-style-type: none">• Certaines clauses indiquent que le fournisseur peut vous offrir une option alternative ou tout simplement supprimer vos photos.
Politique relative à la sauvegarde du contenu	<ul style="list-style-type: none">• Si vous décidez de supprimer votre compte, combien de temps est-ce que vos photos seront conservées ?	<ul style="list-style-type: none">• Certains fournisseurs s'engagent à supprimer vos photos à votre demande. Par contre, d'autres pourraient les conserver dans leurs serveurs même si vous n'utilisez plus leurs services.

Avantages de l'infonuagique

- La plateforme et vos photos peuvent être accessibles partout et en tout temps dans la mesure où vous avez accès à Internet.
- Les services infonuagiques offrent une grande capacité de stockage selon le forfait que vous aurez choisi. C'est avantageux si vous avez beaucoup de photos.
- Vous êtes à l'abri de pannes d'ordinateur ou de pertes de données puisque le fournisseur assure la sauvegarde de celles-ci.
- Il est possible de synchroniser¹ plusieurs appareils avec votre compte infonuagique et de réduire ainsi les risques de pertes de photos.

Désavantages de l'infonuagique

- Est-ce que le service du fournisseur vous protège contre une éventuelle faillite ou des modifications au service offert ? Si le fournisseur décide de ne plus offrir le service de stockage numérique, est-ce que vos photos seront protégées ?
- Il faut prendre le temps de lire attentivement les ententes pour vous assurer que vous restez propriétaire de vos photos et que l'accès à vos photos est protégé selon vos besoins.
- N'oubliez pas que l'accès à vos données et leur protection sont assujettis aux lois du pays où sont situés les serveurs.



1. Action de rendre solidaires et simultanés les mouvements de deux appareils ou suite d'opérations par lesquelles une machine synchrone est mise en synchronisme avec une autre machine synchrone ou un réseau. *Larousse de la Langue française*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/synchronisation/76129> (page consultée le 4 août 2020).

2

La sélection de vos photos : des choix à faire étape par étape

ÉTAPE 1 – Où sont stockées vos photos ?

Si ce n'est déjà fait (voir section 1), établissez la liste de tous les appareils dans lesquels vous avez entreposé vos photos : appareils photo, téléphones cellulaires, ordinateurs (un ou plusieurs, à la maison ou au bureau), clés USB, serveurs externes, infonuagique, médias sociaux, CD, DVD, etc.

Pour travailler efficacement, centralisez vos photos à un seul endroit. Faites attention de ne pas effacer vos photos sur vos autres appareils avant de les avoir entreposées de manière sécuritaire afin de ne pas les perdre. Si vous avez synchronisé vos appareils pour que toutes les modifications que vous apportez à vos photos se fassent en même temps, prenez garde ! Si vous effacez une photo par erreur, elle sera effacée partout à moins que vous ayez prévu un lieu de stockage indépendant. À partir de votre espace de travail, vous pourrez faire votre tri, votre classement et vos descriptions afin de pouvoir mieux repérer vos photos, assurer leur conservation et les partager le cas échéant.

Les caméras de vos appareils électroniques (téléphones intelligents, tablettes, etc.) sont de plus en plus perfectionnées et la qualité des photographies ne cesse de croître. Ces appareils vous suivent partout et les occasions de prendre des photographies se multiplient.

Une autre recommandation consiste à effectuer régulièrement le ménage du contenu de vos appareils électroniques et de vos espaces de stockage. Ce travail, qui exige minutie et attention, ne doit pas se faire dans l'urgence et la précipitation. Une fois vos photographies détruites, il est en effet difficile, voire impossible, de les récupérer.

« Les fêtes familiales et les vacances ne sont plus les seuls moments propices à la prise de photographies. Les canards croisés lors d'une promenade au parc, un mets alléchant commandé au restaurant, un sofa vu dans un magasin, etc. Bref, les occasions de prendre des photographies sont presque sans limites, ce qui est d'autant plus vrai lorsqu'elles sont produites dans le but de les partager sur les réseaux sociaux (égoportraits).



2

ÉTAPE 2 – Quoi garder ? Quoi détruire ?

Avant de procéder à la destruction de photographies, vous devez vous familiariser avec l'ensemble des photographies en votre possession. Cette connaissance générale sera utile pour évaluer l'intérêt spécifique de chaque photographie et pour déterminer quels sont les événements et les personnes rarement photographiés. Si, à la suite de cet exercice, vous constatez que vous avez des photos illustrant un seul réveillon de Noël depuis 10 ans, vous pourrez prendre la décision de conserver toutes les photos de cet événement.

Règles générales

1. Éliminer les photographies comportant un défaut technique majeur² :
 - documents flous ;
 - mauvais cadrage ;
 - mauvais éclairage.
2. Éliminer les photographies qui ont été copiées en plusieurs exemplaires (fichiers multiples d'une même photographie).
3. Éliminer les photographies qui font double emploi ou qui ont été prises en mode rafale³.

Même s'il est fortement conseillé de ne pas conserver toutes les photographies que vous aurez prises ou reçues, l'espace d'entreposage à votre disposition peut être un critère justifiant la conservation d'une quantité plus ou moins importante de photographies. Par contre, la conservation d'une grande quantité de documents exige un effort supplémentaire d'organisation et de description de vos photographies. (Voir les pages 12 à 14.)



2. Les appareils numériques permettent de rehausser la qualité des images : cadrage, exposition, éclat, reflets, ombre, contrastes, saturation, brillance, etc. L'utilisation de ces fonctions est tributaire du temps que vous souhaitez consacrer à ces retouches et de l'intérêt que ces photographies ont pour vous. Dans certains cas, vous pourrez demander l'aide de firmes spécialisées dans le domaine. Cette solution, parfois coûteuse, devrait être limitée aux photographies qui auraient un intérêt à être restaurées en raison de l'importance qu'elles ont pour vous.

3. Procédé technique qui permet la prise de plusieurs clichés très rapidement les uns à la suite des autres en conservant le doigt en appui sur le déclencheur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Rafale_\(photographie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Rafale_(photographie)) (page consultée le 22 juin 2020).

2

ÉTAPE 3 – Des décisions personnelles

Une fois que vous vous serez familiarisé avec l'ensemble des photographies en votre possession et que vous appliquerez les trois règles générales énoncées à l'étape 2, vous devrez prendre des décisions personnelles. Les choix que vous ferez peuvent varier selon le contexte dans lequel les photographies ont été prises. Les réponses aux questions suivantes peuvent vous donner des pistes et orienter vos décisions.

Est-ce que les photographies ont été prises pour répondre à des besoins utilitaires et informationnels ?

Les photographies utiles à des fins d'assurances de vos biens mobiliers et immobiliers.	Destruction des photographies lorsque vous vous êtes départi du bien ou lorsqu'il a été remplacé.
Les photographies servant d'aide-mémoire pour un usage limité dans le temps. Au lieu de transcrire des informations que vous souhaitez vous rappeler, vous prenez une photographie, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• de l'étiquette de la bouteille de vin dégusté lors d'un repas chez des amis ;• du branchement des fils de votre cinéma maison lors d'un déménagement.	Destruction des photographies lorsqu'elles ne sont plus utiles.

Est-ce que les photographies ont été prises à l'occasion d'événements marquants de votre vie ?

Faire le choix de conserver ou de détruire ces photographies numériques relève de décisions personnelles purement subjectives. Les photographies qui sont à conserver sont celles qui ont la capacité de vous rappeler les moments marquants de votre vie et de déclencher en vous une émotion. C'est le cas par exemple des images qui ont une importance particulière à vos yeux et qui sont susceptibles de témoigner de personnes, d'événements et de lieux mémorables de votre vie. Plus le pouvoir évocateur et la charge émotionnelle des photographies seront forts, plus leur conservation sera justifiée.

Trucs et astuces

Tentez l'expérience : en étant attentif à vos réactions face à une photo, essayez d'évaluer le niveau d'émotion que vous ressentez ou la capacité d'évocation que peut susciter la vue de personnes, d'événements ou de lieux.

Tentez d'évaluer l'intensité de cette émotion sur une échelle de 1 à 10. Plus vous vous approchez de 10, plus la photo est probablement d'un grand intérêt pour vous et doit être conservée. Plus le résultat s'approche de 1, moins il serait pertinent de conserver ces photos. Avec l'expérience, votre jugement se raffinera et il sera de plus en plus facile de faire des choix. Selon votre capacité à stocker des images, vous pourrez vous munir de vos propres règles. Voici une suggestion pouvant inspirer votre propre méthode de tri :

ÉCHELLE	DÉCISION
1 à 3	On ne conserve aucune photographie.
4 à 7	On conserve une photographie sur deux (50 %).
8 à 10	On conserve toutes les photographies.

2

Pour les photos cotées entre 4 et 7, le pourcentage proposé (50 %) peut varier selon les capacités de stockage disponibles et votre volonté de diminuer plus ou moins la quantité de photos que vous souhaitez conserver. Avec un peu d'expérience, vous serez en mesure d'ajuster cette méthode à vos besoins et à votre situation personnelle. En tenant compte de ces facteurs, vous pourriez décider de conserver, par exemple :

1. Une grande quantité de photographies de votre grand-mère maternelle avec qui vous avez eu des liens étroits durant votre jeunesse et une plus petite quantité de photographies de votre grand-mère paternelle que vous avez peu connue.
2. Une grande quantité de photographies du mariage de votre meilleur ami et seulement quelques-unes de celui d'un parent éloigné.
3. Une grande quantité de photographies de votre premier voyage sans vos parents et seulement quelques-unes de chacun de vos voyages annuels à la même plage d'Ogunquit.
4. Les photographies illustrant plusieurs aspects d'un même événement. On doit privilégier la conservation des photographies d'un mariage ou d'une fête dans lesquelles on voit plusieurs membres de la famille et des amis ou des moments ayant une forte portée symbolique. Par exemple, la photographie sur le parvis de l'église et le découpage du gâteau lors d'un mariage, la photographie de votre fille portant sa robe de bal de fin d'études, etc.



3

Organisez et décrivez vos photos

Une fois votre tri et votre sélection terminés, vous êtes prêt à organiser vos photos. Cela vous permettra par la suite de trouver plus rapidement les images dont vous avez besoin. Votre méthode de classement est déterminée par ce qui vous convient le mieux. Vous pouvez soit vous fier à votre moteur de recherche uniquement ou choisir d'utiliser un système de classement en plus du moteur de recherche.

Comment chercher ?

Votre méthode de classement est déterminée par ce qui vous convient le mieux. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

Recherche par le moteur de recherche donnant accès au contenu de votre ordinateur uniquement :

- **Avantages** : Nul besoin de créer un système de classement ni de classer les photographies.
- **Inconvénients** : Les titres et les descriptions doivent être plus élaborés pour permettre la recherche et la compréhension du contenu par quelqu'un d'autre. Vous êtes à la merci de la capacité du logiciel à utiliser les métadonnées et l'indexation pour la recherche.

Recherche par votre système de classement et le moteur de recherche donnant accès au contenu de votre ordinateur :

- **Avantages** : Le nommage de fichiers est plus simple et la structure logique peut faciliter la recherche par une autre personne que vous (ex. : vos enfants ou votre succession). De plus, la structure facilite le travail sur un sujet (ex. : vous voulez faire un album sur un événement en particulier).
- **Inconvénients** : Il faut créer un système de classement et prendre le temps de classer les images.



3

Classez vos photos

Si vous choisissez de classer vos photos, organisez-les dans des dossiers par sujet, puis en ordre chronologique. Pour ce faire, commencez tout d'abord par faire l'inventaire des grands thèmes du classement de vos photos. Vous pourrez alors créer des sous-dossiers pour mieux désigner les photos qui s'y trouveront.

Exemple :



Prenez note qu'il est possible d'exporter un système de classement dans certains services infonuagiques, mais pas chez tous les fournisseurs.

Tout en classant vos photos, prenez le temps de changer le titre de chacune d'entre elles pour les identifier au premier coup d'œil.

Exemple : `LiseLacSimon.jpg` plutôt que `DB3489.jpg`

Évitez de mettre dans le titre des mots qui se trouvent déjà dans le classement pour maximiser la puissance du moteur de recherche.

Exemple : N'utilisez pas le mot « vacances » dans le titre d'une photo classée dans un dossier intitulé « vacances ».

Prenez le temps d'écrire une courte explication de votre système de classement comme aide-mémoire pour vous ou comme guide pour ceux qui pourraient chercher une photo plus tard.

Si vous choisissez d'utiliser **uniquement le moteur de recherche**, donnez des titres plus détaillés à vos dossiers afin de maximiser les chances de repérage.

Exemple : `Voyage_Gaspésie_Rocher Percé_Cormorans`.

3

Décrivez vos photos

L'exercice de décrire vos photos peut faire sourire, puisque les gens et les événements sur celles-ci vous sont tous très familiers. Mais la mémoire est une faculté qui oublie. Et il faut penser à ceux qui viendront après vous et qui hériteront de ces images. La description vous sera aussi particulièrement utile pour la recherche, surtout si vous vous fiez uniquement au moteur de recherche pour repérer vos images.

Pour décrire vos photos, vous pouvez :

1. Ajouter des métadonnées : en cliquant sur le bouton droit de la souris, choisissez « Propriétés » dans le menu déroulant. Cliquez sur l'onglet « Détails » et ajoutez les informations dans les sections « Description » et « Origine ». L'avantage de cette méthode est que, peu importe où vous avez enregistré vos photos, la description suivra. Elle permettra en outre au moteur de recherche d'utiliser ces mots clés pour repérer les images.
2. Ajouter, si votre logiciel le permet, des étiquettes pour identifier les personnes sur la photo. Certains logiciels (ex. : Google Photos) permettent aussi la reconnaissance graphique pour identifier des visages.
3. Rédiger vos descriptions dans un document à part : si vous n'êtes pas à l'aise avec la méthode décrite ci-dessus, vous pouvez aussi tout simplement inscrire vos descriptions dans un document Word ou Excel que vous conserverez avec vos images. Il est important de noter les informations suivantes :
 - le nom complet des individus photographiés, même s'il s'agit de votre père ou de votre enfant ; votre moteur de recherche n'en sera que plus puissant ;
 - le lieu où la photographie a été prise ;
 - la date ;
 - le contexte (visite chez grand-maman, anniversaire de Paul, etc.) ;
 - le nom complet de la personne qui a pris la photo.

En classant et en décrivant ainsi vos photos, vous arriverez facilement à vous y retrouver. Ce sera beaucoup plus facile alors de travailler sur des projets de partage de photos sans passer des heures à chercher les images qui vous intéressent.



4

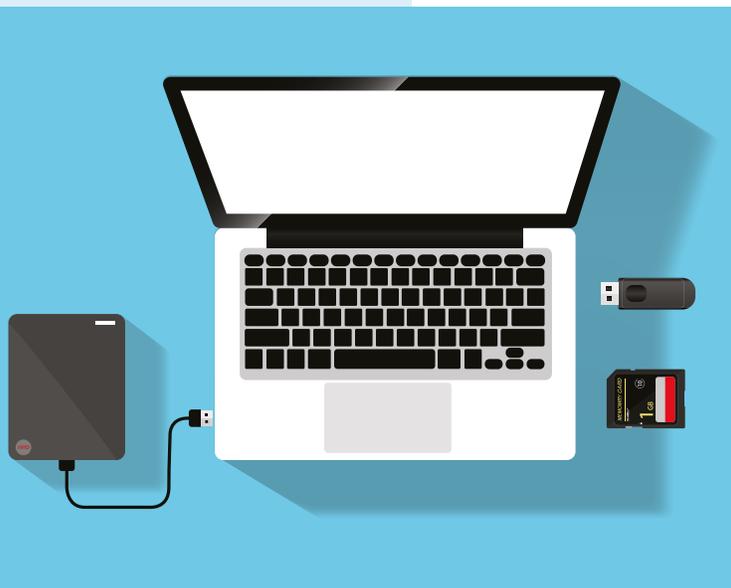
La conservation et la sauvegarde : les supports de stockage et de protection des fichiers

Il existe différentes méthodes pour conserver vos photos numériques. Habituellement, elles sont enregistrées sur le disque dur de l'ordinateur familial. Par contre, les disques durs peuvent à tout moment rendre l'âme sans que leur contenu puisse être récupéré. Il faut donc absolument en conserver au moins une copie sur un second support. Vous pouvez utiliser un autre support numérique, qu'il s'agisse d'un DVD ou d'un Blu-ray, d'un autre ordinateur ou d'un disque dur externe. Nous vous suggérons d'opter pour un disque dur externe plutôt que de faire l'usage de clés USB, de CD ou encore de DVD. Tous ces supports ne sont pas très stables et ne peuvent pas assurer une conservation à long terme.

Une deuxième copie nous semble également primordiale. Cette copie peut se faire sur un support virtuel, à savoir un service de sauvegarde infonuagique⁴.

Nous vous suggérons d'utiliser si possible un seul service permettant par exemple la suppression d'une photo lorsque sa synchronisation est complétée, évitant ainsi à votre appareil de se remplir inutilement⁵.

Les services infonuagiques ont comme principal avantage de limiter les risques de pertes. Il suffit d'un identifiant et d'un mot de passe pour accéder à vos photos depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou téléphone intelligent⁶.



Nous vous suggérons donc de suivre la « règle du trois-deux » : trois supports distincts et deux lieux physiques distincts.

1. Trois supports, par exemple :

- votre ordinateur personnel;
- un disque dur externe;
- un service infonuagique.

2. Deux lieux physiques distincts :

- à votre domicile (votre ordinateur familial);
- au domicile d'un ami ou d'un membre de votre famille (votre disque dur externe).

Vous pourriez aussi conserver les photos numériques qui vous tiennent le plus à cœur en créant des albums papier par vous-même ou en utilisant les services d'un fournisseur (pharmacie, magasin de photos, etc.).

Enfin, portez également attention à la fréquence de transfert de votre ordinateur à votre disque dur externe et à votre service infonuagique. Il est suggéré de faire un transfert tous les trois à cinq ans. Ce transfert peut cependant se faire toutes les années ou lorsqu'une nouvelle série de photos importantes a été créée (ex. : à chaque retour de vacances, lors d'un mariage, etc.).

4. Voir les avantages et les désavantages à la [page 7](#) de ce document.

5. Atelier public, *J'organise mes photos numériques*. Présentation du participant, février 2020. Christian Barrette, BAnQ.

6. <https://www.quechoisir.org/conseils-appareil-photo-numerique-les-bons-gestes-pour-conserver-ses-photos-n2013/> (page consultée le 17 avril 2020).

5

Le droit d’auteur et le droit à l’image : la prudence est de mise

Une fois réalisé tout ce travail de tri, de sélection, de classement, de description et de conservation de vos photos, vous souhaitez peut-être les publier sur les médias sociaux. Ce geste qui peut sembler anodin comporte des aspects légaux importants. Si vous voulez le faire, il est donc essentiel de connaître les grands principes à la base du cadre juridique en vigueur au Canada et au Québec en ce qui a trait au droit d’auteur et au droit à l’image ainsi que vos responsabilités à cet égard.

Résumons simplement ces deux concepts. Le droit d’auteur concerne les droits de la personne ayant pris la photo et le droit à l’image, ceux de la personne apparaissant sur la photo⁷.

Par exemple, lorsque vous choisissez une photo pour illustrer votre profil sur un média social, vous devez respecter les droits de tous pour éviter des recours légaux contre vous. Portez une attention particulière au contrat de service de vos fournisseurs, principalement aux clauses relatives aux droits de propriété ou d’auteur et aux lois qui s’appliquent. (Voir le tableau à la page 6.)

À l’ère des médias sociaux, il est important de se rappeler que le droit à l’image permet à toutes les personnes se trouvant sur une photographie de s’opposer à sa diffusion. Il est donc interdit à quiconque de publier dans un journal, une revue, une publicité ou sur les réseaux sociaux une photo sur laquelle des personnes peuvent être reconnues, à moins qu’elles aient donné leur accord au préalable⁸.

Il y a cependant quelques exceptions. Les images pourraient être utilisées sans la permission des personnes concernées, par exemple :

1. Devant un monument historique ou dans un endroit public comme les plaines d’Abraham, alors qu’elles contemplant la vue parmi d’autres touristes.
2. Dans une foule, comme au Centre Bell, alors qu’elles assistent à une partie de hockey.

Enfin, il faut toujours avoir à l’esprit que certains réseaux sociaux pourraient régler le paramètre de confidentialité par défaut à l’option « Public », permettant ainsi à plusieurs millions de personnes de voir vos photos. Vous pouvez évidemment le modifier pour que seuls vos amis puissent les voir. Nous vous suggérons de choisir vos options de partage en fonction de vos désirs :

1. Je veux limiter l’accès à mes photos.
2. Je veux choisir les gens avec qui je partage mes photos.
3. Je veux que mes parents et mes amis puissent modifier et récupérer mes photos.
4. Je veux partager mes photos avec tous les internautes.

7. <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-droit-a-limage/> (page consultée le 22 juin 2020).

8. *Ibid.*

Si vous ne souhaitez pas publier et partager vos photos sur les médias sociaux, les règles énoncées à cette étape sur le droit d’auteur et le droit à l’image ne vous concernent pas. Par contre, si vous souhaitez procéder à une diffusion plus large de vos photos et à un partage sur les médias sociaux, vous devez connaître vos responsabilités à l’égard de ces deux droits.

6

Les bonnes pratiques en matière de numérisation⁹

Vous avez accumulé des photographies sur papier avant l'arrivée des appareils photo numériques, des tablettes et des téléphones cellulaires. Le moment est peut-être venu de numériser vos photos classées dans des boîtes à souliers! Selon la quantité de photographies à numériser, le travail peut s'avérer long et fastidieux. Avant toute chose, il est important de vous doter d'appareils et de logiciels adaptés à vos besoins et de procéder avec calme et méthode! Si cela n'est pas encore fait, trie, classe et décris vos photos en appliquant les recommandations énoncées dans le présent guide. Pour numériser les photos que vous aurez retenues, vous aurez besoin de vous procurer l'équipement suivant :

Un ordinateur

Les principales caractéristiques de l'ordinateur à prendre en considération sont : la quantité de mémoire vive ; la rapidité du processeur ; le système d'exploitation ; la capacité de stockage et d'interfaçage ; la qualité de la carte graphique ; le nombre et la nature des prises pour les périphériques ; et la qualité du disque dur. Il serait sûrement utile de prendre le temps de vous informer auprès d'un marchand spécialisé apte à vous conseiller sur l'ordinateur qui correspondra le mieux à vos besoins.

Un écran à haute résolution

Afin de réduire la fatigue oculaire, il est important d'opter pour un moniteur de qualité et de bonnes dimensions. Il est recommandé d'utiliser un écran de 24 pouces.

Un numériseur ou une imprimante multifonction

Assurez-vous d'avoir un appareil qui répond à vos besoins selon la nature des documents à numériser. On pense aux dimensions évidemment, mais aussi au support. Si vous avez des négatifs ou des diapositives à numériser, vous devez vous assurer d'utiliser un appareil adapté à ces formats. Les principales qualités de l'appareil que vous recherchez sont les suivantes :

- permettre la résolution optique (résolution réelle) en pixels par pouce (ppp) ;
- reproduire toutes les couleurs, la tonalité et les écarts de densité du document original ;
- traiter des formats variés de photographies.

Un logiciel de numérisation

La majorité des numériseurs sont fournis avec un logiciel de numérisation généralement adéquat pour les besoins courants, y compris la reconnaissance optique des caractères et le traitement sommaire d'images. Il est toutefois recommandé d'envisager d'acquérir séparément un logiciel spécialisé si vous souhaitez procéder à la numérisation d'une grande quantité de photographies. Il existe sur le marché plusieurs logiciels libres d'utilisation conviviale qui pourront répondre à vos besoins.

9. Sources complémentaires : [https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/aide_conseil/Guide_numerisation_documents_administratifs_VF\(2019-06-17\).pdf](https://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/aide_conseil/Guide_numerisation_documents_administratifs_VF(2019-06-17).pdf) et Recueil de règles de numérisation / <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2426216?docpos=9>

6

Spécifications techniques de numérisation recommandées

Les logiciels et les équipements permettant la numérisation de photos sont en constante évolution. Les pratiques et les normes en vigueur ont tendance à évoluer au même rythme. Dans les circonstances, nous vous recommandons de procéder à une numérisation de bonne qualité et d'une résolution suffisante afin d'assurer la conservation à long terme de vos photos.

Commencez par éliminer les poussières sur votre photo et sur la vitre de votre numériseur à l'aide d'un chiffon en microfibre propre. Posez la photo sur la surface de verre, face vers le bas. Le logiciel du numériseur vous propose quelques réglages prédéfinis et un mode « Avancé ». Optez pour ce dernier choix.

Pour une photo couleur, vous n'avez qu'à choisir « Couleur ». Nous recommandons l'option « 24 bits ». Pour une photo noir et blanc, évitez le mode « Noir et blanc ». Vous obtiendrez de meilleurs résultats en utilisant « Niveaux de gris »; nous recommandons l'option « 8 bits ». Prenez bien le temps de cadrer votre image avec l'outil de sélection : votre fichier occupera moins d'espace. Il existe plusieurs guides qui vous permettront d'ajuster la luminosité et les couleurs ou de retoucher des photos¹⁰. N'hésitez pas à vous y référer pour obtenir de meilleurs résultats. Cliquez ensuite sur « Numériser » et enregistrez votre image.

Les formats pour la conservation à long terme de vos photos numériques (formats dits à haute résolution)

Il existe un grand nombre de formats de fichiers, mais très peu d'entre eux sont recommandés pour la conservation à long terme. Nous préconisons l'utilisation de formats ouverts et largement répandus, comme le TIFF non compressé. Bien que la taille des fichiers résultant de la numérisation soit élevée, le TIFF est généralement le format retenu pour la conservation à long terme des images numériques.

FORMAT ORIGINAL	NUMÉRISATION Fichier numérique haute résolution ¹¹ (ppp)
Épreuves 8 po x 10 po et plus	300
Épreuves 8 po x 10 po et moins	600
Négatifs 35 mm	2400
Négatifs 2 ½ po x 2 ½ po	1200
Négatifs 4 po x 7 po et 5 po x 7 po	600
Négatifs 8 po x 10 po	300
Diapositives 35 mm	2400
Diapositives 2 ¼ po x 2 ¼ po	1200

Les formats compressés des fichiers pour la diffusion et le partage de vos photos numériques (formats dits à basse résolution)

La réduction de la taille des photos en haute résolution s'avère nécessaire si vous souhaitez les diffuser et les partager sur les médias sociaux. Dans ce cas, il est suggéré de produire une copie compressée de vos photos en utilisant les formats JPEG 2000 et TIFF avec compression LZW.

Important : En produisant les copies compressées de vos photos, assurez-vous de ne pas détruire la version en haute résolution que vous voulez conserver à long terme.

10. Recueil de règles de numérisation / (<http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2426216?docpos=9>)

11. Cette unité de mesure exprime la finesse d'analyse de la numérisation. Elle s'exprime en ppp (pixels par pouce, p. ex. 300 ppp). Le terme « point par pouce » (en anglais, dpi pour *dot per inch*) est utilisé dans le langage courant, mais fait plutôt référence à la résolution d'impression.



LE RÉSEAU DES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Les archivistes de BANQ peuvent vous conseiller et vous informer sur toute question relative à la gestion de vos photographies numériques. Veuillez communiquer avec le centre d'archives de votre région.

Montréal : archives.montreal@banq.qc.ca

Québec : archives.quebec@banq.qc.ca

Gaspé : archives.gaspe@banq.qc.ca

Gatineau : archives.gatineau@banq.qc.ca

Rimouski : archives.rimouski@banq.qc.ca

Rouyn-Noranda : archives.rouyn@banq.qc.ca

Saguenay : archives.saguenay@banq.qc.ca

Sept-Îles : archives.sept-iles@banq.qc.ca

Sherbrooke : archives.sherbrooke@banq.qc.ca

Trois-Rivières : archives.trois-rivieres@banq.qc.ca

Par ailleurs, si vous désirez obtenir des renseignements sur le droit d'auteur, nous vous conseillons de consulter le portail de l'[Office de la propriété intellectuelle du Canada](#) et [Le guide du droit d'auteur](#) qu'il a publié. Le site de la [Commission du droit d'auteur](#) du Canada pourra aussi vous être utile pour mieux comprendre la législation canadienne relative au droit d'auteur.

